

Le 12 octobre 2011

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 12 octobre 2011 à 20 h 00, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	810	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 371	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 659	2	Sylvain Labrecque	Présent
Notre-Dame-de-Lourdes	716	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 606	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 055	2	Clermont Tardif représentant	Présent
St-Pierre-Baptiste	431	1	Yvon Gingras	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	640	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 708	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 761	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	468	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Préfet Donald Langlois, maire de la municipalité de St-Ferdinand.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2011
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
  - 6.1 Circulation des véhicules hors route dans la MRC – Avis de motion

Le 12 octobre 2011

- 6.2 Prise en charge de la gestion faunique sur le territoire du Parc régional des Grandes-Coulées – Résolution d'intention
- 6.3 Bilan final de l'entente de développement culturel
- 6.4 Prévisions budgétaires 2012 - Avis de motion
- 6.5 SSIRÉ :
  - 6.5.1 Réparation d'urgence sur un camion incendie
  - 6.5.2 Appel d'offres – Acquisition d'un camion incendie
  - 6.5.3 Embauche d'un pompier
  - 6.5.4 Démission de deux pompiers
- 7.0 Aménagement :
  - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Lyster (Régl. no 296)
  - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (Régl. no 280-2011)
  - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax (Règl. no 7-2011)
- 8.0 Financier :
  - 8.1 Rapport des déboursés
  - 8.2 Liste des prévisions des dépenses en sécurité incendie
  - 8.3 Ratification des dépenses en sécurité incendie
  - 8.4 Rapport des déboursés en sécurité incendie
  - 8.5 Rémunération d'un comité spécial
- 9.0 Correspondance :
  - 9.1 Appui au projet de caractérisation des eaux souterraines des bassins versants de la rivière Saint-François et de la rivière Nicolet
- 10.0 Période de questions

Intervertir les  
points à l'ordre  
du jour

A.R.-10-11-11455

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-10-11-11456

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

ADOPTÉ

Le 12 octobre 2011

Procès-verbal A.R.-10-11-11457 Il est proposé par monsieur le Conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2011 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du Conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été fait au complet.

Administratif : Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le Conseiller Circulation Sylvain Labrecque, qu'à la prochaine session ou à une session subséquente, sera des véhicules présenté pour adoption, un règlement visant à réglementer la circulation des hors route - véhicules hors route sur le territoire de la MRC de L'Érable. Cet avis de motion est Avis de motion donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la Loi.

Prise en charge de la gestion faunique sur le territoire du Parc régional des Grandes-Coulées –

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, en partenariat avec la MRC de Bécancour, collabore depuis plusieurs années à la mise en valeur des terres publiques intramunicipales et plus particulièrement, à l'élaboration d'un modèle de gestion de la chasse sur ses territoires ;

ATTENDU QUE les deux MRC sont bénéficiaires, depuis de nombreuses années, d'une convention de gestion territoriale avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources présentes sur ces territoires publics ;

Résolution d'intention A.R.-10-11-11458

ATTENDU QUE les deux MRC ont démontré leur savoir-faire en matière de gestion territoriale des TPI notamment par l'embauche d'un ingénieur forestier, par la mise sur pied d'un comité multiresources, par la planification et la réalisation des opérations forestières, par la réalisation de nombreux projets de développement territorial tels des sentiers pédestres, projet de réserve écologique, etc. et récemment, par la mise en œuvre, pour le territoire de la MRC de L'Érable, d'un plan d'aménagement et de développement du Parc régional des Grandes-Coulées par l'entremise de l'embauche d'un coordonnateur du parc régional ;

Le 12 octobre 2011

ATTENDU QUE la mise en valeur des TPI se fait dans un souci de protection de l'environnement, de développement socio-économique des communautés le tout dans un esprit de concertation du milieu ;

ATTENDU QUE les deux MRC sont d'avis qu'il est essentiel de pouvoir exercer un contrôle sur la gestion faunique afin d'aspirer à une réelle mise en valeur multiressources des TPI ;

ATTENDU QUE les objectifs poursuivis par les deux MRC dans le cadre de la prise de compétence en matière de gestion faunique sur les TPI visent à :

- développer le plein potentiel de la chasse sur ces territoires en favorisant une plus grande accessibilité, en offrant une expérience de chasse de qualité et en diversifiant les clientèles potentielles notamment pour la relève et les personnes à mobilité réduite ;
- accroître les populations de chevreuils et d'orignaux par la réalisation d'aménagements forestiers propices à la présence des espèces visées ;
- démocratiser l'accessibilité de ce territoire public en organisant les sites de chasse et les périodes d'accès;
- développer un mode efficace de cohabitation des activités entre la chasse et les activités à caractère récréatif comme les sentiers pédestres, les parcours de vélo de montagne et les sites d'observation ;
- développer un produit touristique relié à la chasse dans une région où l'offre est quasi inexistante ;
- contribuer au développement économique et social du territoire.

ATTENDU QUE les MRC de L'Érable et de Bécancour viennent de recevoir une aide financière appréciable de la part de la Commission régionale sur les ressources

Le 12 octobre 2011

naturelles et le territoire du Centre-du-Québec (CRRNT) puisque le projet de gestion faunique sur les TPI répond à plusieurs priorités identifiées dans le Plan régional sur le développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) ;

ATTENDU la possibilité offerte par l'article 10 du Code municipal du Québec qui permet à une MRC d'accepter la délégation d'un pouvoir du gouvernement ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable s'est déjà prévalu des pouvoirs octroyés par la Loi sur les compétences municipales en matière de création d'un parc régional sur le territoire des TPI ;

ATTENDU l'intérêt d'une délégation de compétences en matière de gestion faunique pour le développement de la chasse dans le Centre-du-Québec, pour le développement du Parc régional des Grandes-Coulées et pour le développement socio-économique de la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de L'Érable annonce son intention de conclure une entente visant la délégation du pouvoir du gouvernement en matière de gestion faunique sur le territoire du Parc régional des Grandes-Coulées (TPI), le tout tel que spécifié par l'article 10 du Code municipal ;

QUE le préfet de la MRC de L'Érable soit autorisé à signer une entente en vertu de laquelle elle se voit confier la prise en charge de cette responsabilité, le tout tel que spécifié par l'article 10.5 du Code municipal ;

QUE cette résolution soit transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉ

Bilan final  
de l'entente de

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du bilan final de l'entente de développement culturel

Le 12 octobre 2011

développement culturel  
A.R.-10-11-11459

intervenue entre la MRC de L'Érable et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, pour les années 2009, 2010 et 2011.

ADOPTÉ

Prévisions budgétaires  
2012 - Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, qu'à la prochaine session ou à une session subséquente, sera présenté pour adoption, un règlement concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2012. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la Loi.

SSIRÉ :  
Réparation d'urgence sur un camion incendie

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité de ratifier la dépense de 21 753.77 \$ plus les taxes applicables, nécessaire pour une réparation d'urgence sur un camion incendie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable.

A.R.-10-11-11460

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Appel d'offres - Acquisition d'un camion incendie

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un camion incendie selon le plan d'immobilisation du SSIRÉ;

A.R.-10-11-11461

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a procédé à l'élaboration d'un devis technique et administratif afin de supporter le processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de L'Érable autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion incendie pour le compte du SSIRÉ, selon les spécifications du devis technique et administratif;

Le 12 octobre 2011

QUE le directeur général de la MRC et le directeur incendie soient désignés et soient nommés à titre de responsable pour l'octroi du contrat afin de fournir les informations concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Embauche d'un pompier  
A.R.-10-11-11462

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour le SSIRÉ, à l'embauche de l'apprenti pompier suivant :

- pour la caserne 13, madame Kim Lamontagne

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Démission de deux pompiers  
A.R.-10-11-11463

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission des pompiers suivants :

- pour la caserne 45, monsieur Patrick Gagné
- pour la caserne 58, monsieur Laval Pelletier

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement :  
Réglementation  
d'urbanisme de  
la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Lyster a adopté le 6 septembre 2011, le règlement no 296 modifiant le règlement de zonage no 124 de la municipalité de Lyster en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Le 12 octobre 2011

de Lyster

A.R-10-11-11464

ATTENDU QUE le règlement no 296 vise à ajouter des usages à vocation commerciale à l'intérieur de la zone 31 C, laquelle zone est située au nord-nord-ouest de l'agglomération urbaine principale de la municipalité, à l'intérieur du périmètre urbain, en bordure notamment du Parc linéaire des Bois-Francis et de la rue Saint-Pierre ;

ATTENDU QUE les usages à permettre qui font l'objet dudit règlement sont ceux liés à la vente au détail d'articles de jardin et de ferme ainsi que ceux liés aux services d'horticulture et fleuriste ;

ATTENDU QUE la zone visée est à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité, et qu'en ces endroits, selon le contenu du schéma d'aménagement, les municipalités ont une forte latitude dans leurs choix d'aménagement ;

ATTENDU QU'en considération de ces derniers éléments, les membres du conseil ont analysé la conformité du règlement face au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, du document complémentaire et des différentes mesures de contrôle intérimaire, et qu'après analyse ce projet ne contrevient pas au contenu dudit schéma et à ses orientations et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 296 de la municipalité de Lyster en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation  
d'urbanisme de  
municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le 1<sup>er</sup> août 2011, le règlement no 280-2011 modifiant le règlement de zonage no 140-89 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;



Le 12 octobre 2011

de Notre-Dame-  
de-Lourdes  
A.R.-10-11-11465

ATTENDU QUE le règlement no 280-2011 vise à ajouter une nouvelle zone à vocation commerciale de petite dimension dans le secteur du rang Saint-François ouest, soit la nouvelle zone C-2, laquelle zone est située à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité ;

ATTENDU QUE le règlement no 280-2011 vise également à ajuster les limites de certaines zones contiguës à la nouvelle zone créée et également ajuster les vocations résidentielles et commerciales qui en découlent, puis conséquemment de créer la nouvelle zone RC-4 à l'ouest de la zone C-2 ;

ATTENDU QUE le règlement no 280-2011 concerne la zone blanche seulement de sorte que le CCA n'a pas à formuler de recommandations à l'égard de ce règlement ;

ATTENDU QU'à l'égard d'un tel règlement, le contenu du schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable spécifie que les municipalités ont une forte latitude dans leurs choix d'aménagement et la planification de l'urbanisation, et que la création de nouvelles zones et les ajustements de limites de zone font partie de ces possibilités ;

ATTENDU QU'en considération de ces derniers éléments, les membres du conseil ont analysé la conformité du règlement face au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, du document complémentaire et des différentes mesures de contrôle intérimaire, et qu'après analyse ce projet ne contrevient pas au contenu dudit schéma et à ses orientations et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 280-2011 de la municipalité de paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

Le 12 octobre 2011

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation  
d'urbanisme de  
la municipalité  
de Ste-Sophie-  
d'Halifax

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté le 13 septembre 2011, le règlement no 7-2011 modifiant les règlements de zonage no 21 et no 188 des ex municipalités de Sainte-Sophie-de-Mégantic et d'Halifax-Nord en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

A.R.-10-11-11466

ATTENDU QUE le règlement no 7-2011 vise à ajouter auxdits règlements (et ainsi permettre) des usages à vocation agrotouristique et de tourisme rural sur le territoire de la municipalité tels que les gîtes à la ferme ou touristiques, les repas et tables champêtres et les résidences de tourisme ;

ATTENDU QUE le règlement no 7-2011 est calqué sur les règlements qu'ont déjà adoptés à ce sujet les municipalités d'Inverness et de Saint-Pierre-Baptiste par le passé ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la MRC de L'Érable a étudié le projet de règlement à sa rencontre du 19 juillet 2011 et que suite à son analyse, en regard des Orientations du gouvernement en matière de protection du territoire et des activités agricoles, il recommande au Conseil d'approuver le règlement no 7-2011 s'il n'est pas moins contraignant pour l'agriculture et la zone agricole que le projet de règlement étudié par le CCA ;

ATTENDU QU'en ce qui a trait aux usages à permettre, ils se situent tous dans les zones agricoles moins dynamiques du territoire en regard du contenu du schéma d'aménagement de la MRC, et en ce qui concerne l'usage « résidence de tourisme », la municipalité ne prévoit permettre cet usage que dans certaines zones où les habitations unifamiliales sans lien avec l'agriculture sont déjà permises ;

ATTENDU QU'en considération de l'ensemble de ces éléments, les membres du conseil ont analysé la conformité du règlement face au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, du document complémentaire et des différentes mesures de

Le 12 octobre 2011

contrôle intérimaire, et qu'après analyse ce projet ne contrevient pas au contenu dudit schéma et à ses orientations et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 7-2011 de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire, et que la MRC déclare que ledit règlement respecte les Orientations du gouvernement en matière de protection du territoire et des activités agricoles ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:  
Rapport des déboursés  
A.R.-10-11-11467

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
11565	Buropro inc. (fournitures de bureau)	822,84 \$
11566	Parc linéaire des Bois-Francs (entente Route verte)	33 450,00
11574	Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault (travaux camp de chasse)	3 122,77
11575	Corporation du transport la Cadence (entente)	6 424,73
11576	Poupart & LeChasseur, avocats (honoraires carrières-sablières)	862,99
11578	Rick Lavergne (accueil congrès)	500,00
11582	AARQ (colloque)	450,00
11583	Ville de Plessisville (technicien informatique, déplacements)	655,99
11584	ADGMRCQ (formation)	148,10
11585	Imprimerie Fillion enr. (panneaux de signalisation)	199,37
11589	SCA des Appalaches (divers, fluorescents)	237,37
11590	Cain, Lamarre, Casgrains, Wells (honoraires dossier évaluation)	356,58
11591	Buropro inc. (fournitures de bureau)	389,38
11594	Vertisoft (antivirus, mémoire)	1 087,99
11597	MRC Arthabaska (internet)	495,57

Le 12 octobre 2011

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
11601	COMBEQ (formation)	273,42 \$
11602	Atelier Mario Rivard inc. (barrières)	1 623,43
11610	Les Entreprises A.G. (entretien septembre)	1 069,07
11611	Financière Banque Nationale (capital & intérêt)	70 356,93
11612	COOP IGA (épicerie)	<u>101,33</u>
		<u>122 627,86 \$</u>

**Dépenses Opérations forestières**

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
11579	Tourisme Centre-du-Québec (adhésion)	<u>279,12 \$</u>
		<u>279,12 \$</u>

**Dépenses Pacte Rural**

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
11563	Association des Riverains et Riverains	475,00 \$
11564	Maison des Jeunes de Plessisville	750,00
11592	Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville	3 422,00
11593	CLDE	15 000,00
11603	Centre d'action bénévole de L'Érable	3 000,00
11604	Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes	<u>50 000,00</u>
		<u>72 647,00 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
527302-527361	Paies semaine du 4 au 17 sept. 2011	36 337,94
527446-527490	Paies semaine du 18 sept. au 1er oct. 2011	<u>27 975,62</u>
		<u>64 313,56 \$</u>

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-09-01	Gouv. prov. (DAS)	23 497,25 \$
GWW-09-02	Gouv. féd. (DAS)	7 544,60

Le 12 octobre 2011

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

Descriptions

Sommes versées

GWW-09-03	Gouv. féd. (DAS)	749,39 \$
PWW-09-01	Bell - Téléphone	932,92
PWW-09-02	Visa Desjardins - compte général	4,00
PWW-09-03	CARRA	515,70
PWW-09-04	Bell - Téléphone	848,36
PWW-09-05	Bell Mobilité - Cellulaire	254,43
PWW-09-06	Hydro - MRC	2 834,06
PWW-09-07	Hydro - Sucrierie	150,47

37 331,18 \$

ADOPTÉ

Liste des prévisions des dépenses en sécurité incendie

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les prévisions des dépenses en incendie suivantes pour le mois d'octobre 2011 soient adoptées:

A.R.-10-11-11468

Qté	Fournisseur	Description	\$/unité	Total
12	ENPO	Examen section 4	94,00 \$	1 128,00 \$
1	BMR	Matériel pour examen pratique	250,00 \$	250,00 \$
1	NAPA	Caisse de graisse blanche (12 tubes)	69,36 \$	69,36 \$
1	NAPA	Lit de mécanicien (45)	109,99 \$	109,99 \$
1	L'Arsenal	Adaptateur 6" mâle à 4" femelle KOC-Z37R46	138,00 \$	138,00 \$
4	Novicom	Batterie HT 1250 HNN 4003A IMPRESS	75,00 \$	300,00 \$
7	Batterie Expert	Boîte de 24 piles AA	12,95 \$	90,65 \$
18	Aréo-Feu	Longueurs de tuyaus 1 3/4, 50 pieds POLY-TUFF Ultra-Shield	100,50 \$	1 809,00 \$
1	L'Arsenal	Diviseur/réducteur 2 1/2 à 1 1/2 (72)	225,00 \$	225,00 \$
1	Novicom	Chargeur de radio HT-1250 Impress	67,80 \$	67,80 \$
1	Entreprise FYDJI	Formation matières dangereuses opération (nouvelle cohorte)	1 725,00 \$	1 725,00 \$
1	L'Arsenal	Modification lettrage habit de combat	29,80 \$	29,80 \$
1	Imprimerie Fillion	500 Avis de remise de propriété	120,00 \$	120,00 \$
1	Aréo-feu	Bancs d'essai pour appareils respiratoires (réparations exclues)	2 600,00 \$	2 600,00 \$
2	Vertisoft Inc	License Visio professionnel pour confection plan intervention	599,00 \$	1 198,00 \$
1	Buropro	Boite de 100 feuilles de plastique à plastifieuse 11X17	124,99 \$	124,99 \$
			Total :	9 985,59 \$

Le 12 octobre 2011

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Ratification des dépenses en sécurité incendie

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité de ratifier les dépenses en sécurité incendie suivantes :

A.R.-10-11-11469	<u>Description</u>	<u>Total</u>
	Tim Hortons (collation)	74,93 \$
	Mathieu Rouleau (mandant évaluation faisabilité mise en commun)	3 126,00
	Suspension Victo (réparation)	793,38
	ENPQ (examen)	372,00
	France Vigneault (surveillance examen)	100,00
	Ville de Princeville (constat)	461,20
	Groupe CLR (réparation)	249,80
	Les Pneus PR Itée (réparation argo)	44,94
	Euphonie Sonorisation inc. (location machine à fumée)	35,00
	Resto-Bar Lakeside (repas)	84,00
	Transport Simon Lessard inc. (réparation)	58,00
	Freins, Démarreurs Plessis inc. (divers)	3,03
	Sylvain Beauregard, avocat (honoraires)	292,50
	Centre d'extincteur SL (recharge)	<u>295,79</u>
	Total :	<u>5 990,57 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

A.R.-10-11-11470

Le 12 octobre 2011

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
11561	CAUCA (contrat de service)	56,96 \$
11562	Ville de Princeville (frais de cour)	461,20
11567	ENPQ (examen, cotisation instructeur)	294,00
11568	Garage Moderne G.T. inc. (essence)	327,02
11569	Garage M.J. Caron & Ass. inc. (essence)	218,28
11570	Les Pneus PR Ltée (réparation)	51,20
11571	Tim Hortons (collation)	81,06
11572	Resto-Bar Lakeside (repas)	84,00
11573	Euphonie Sonorisation inc. (location machine fumée)	39,87
11577	Madame France Vigneault (surveillance examen)	100,00
11580	Centre d'extincteur SL (recharge)	336,97
11581	ENPQ (examens)	2 621,09
11585	Imprimerie Fillion (autocollants)	334,94
11586	M. Denis Langlois (location site)	150,00
11587	Municipalité d'Inverness (location site)	300,00
11588	M. Sylvain Tardif (location site)	300,00
11595	Aréo-Feu (chapeaux, gants, divers)	3 279,62
11596	CMP Mayers inc. (mousse, adaptateur)	2 905,09
11598	Groupe CLR (système de communication, réparation)	1 621,74
11599	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	513,28
11600	Transport Simon Lessard inc. (réparation)	66,08
11605	FQM (Dicom)	48,91
11606	Roy, Gervais, Beauregard, avocats (honoraires)	333,24
11607	BMR Nomelbro (divers)	36,27
11608	IAPA Freins Demarreurs Plessis (divers)	3,45
11609	Equipements d'Incendie Levasseur (essais de pompe)	<u>1 993,69</u>
		<u>16 557,96 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
527362-527445	Paies d'août 2011	<u>22 175,80 \$</u>
		<u>22 175,80 \$</u>

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-09-01	Bell Canada - Caserne 45 - Paroisse de Plessisville	84,52 \$
PWW-09-02	Esso	939,62
PWW-09-03	Shell	1 646,41
PWW-09-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	80,22
PWW-09-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	80,22

Le 12 octobre 2011

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-09-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	80,30 \$
PWW-09-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	83,18
PWW-09-08	Bell Mobilité - Pagette	1 365,79
PWW-09-09	Bell Canada - Caserne 45 - Paroisse de Plessisville	84,52
PWW-09-10	Bell Mobilité - Cellulaire	162,54
PWW-09-11	Esso	201,99
PWW-09-12	Sonic	223,99
PWW-09-13	Shell	<u>39,85</u>
		<u>5 073,15 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Rémunération  
d'un comité  
spécial

ATTENDU le règlement no 300 relatif au traitement des élus municipaux;

A.R.-10-11-11471

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier à rémunérer les conseillers pour le comité spécial qui a eu lieu le 20 septembre dernier.

ADOPTÉ

Correspondance :

En date du 21 septembre 2011, une correspondance signée conjointement par UQAM et le COGESAF, demandant une contribution financière de 426 \$ et une contribution nature équivalente à 1 000 \$ par année, pendant trois ans, pour le projet de caractérisation des eaux souterraines des bassins versants de la rivière Saint-François et de la rivière Nicolet. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui au  
projet de  
caractérisation

CONSIDÉRANT QUE l'engagement no 5 de la Politique nationale de l'eau vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec;



Le 12 octobre 2011

des eaux  
souterraines  
des bassins  
versants

CONSIDÉRANT QUE 80 % du montant total du projet de caractérisation des eaux souterraines proviendrait d'un financement gouvernemental (ou un maximum de 240 \$ du km<sup>2</sup>);

de la rivière  
Saint-François  
et de la rivière  
Nicolet

CONSIDÉRANT QUE le territoire d'étude proposé a une superficie d'environ 5 585 km<sup>2</sup> et couvre entièrement le bassin versant de la rivière Nicolet et la portion du bassin versant de la rivière Saint-François dans le Centre-du-Québec et une petite section dans la MRC Le Val Saint-François ainsi que dans la MRC des Sources, en Estrie;

A.R.-10-11-11472

CONSIDÉRANT QUE près de 30 % de la population est desservie en eau potable par un puits privé et qu'un autre 20 % de cette population est alimentée en eau potable via un réseau d'aqueduc qui sollicite les nappes d'eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec est ciblée par l'industrie du gaz de shale pour l'exploration du gaz naturel;

CONSIDÉRANT QUE la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité;

CONSIDÉRANT l'exigence du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* du gouvernement du Québec qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* permet aux établissements de recherche universitaire d'accroître les connaissances sur l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau souterraine;

Le 12 octobre 2011

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Montréal doit préparer une demande d'aide financière en vertu du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* portant sur une étude hydrogéologique régionale;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de ces études seront disponibles pour tous les intervenants intéressés tels que les municipalités, les gouvernements, le secteur scientifique, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'appuyer l'Université du Québec à Montréal pour la réalisation d'une étude hydrogéologique régionale d'envergure;
- de demander au MDDEP de considérer la demande de l'Université du Québec à Montréal comme étant prioritaire pour le développement de ces régions;
- de demander au MDDEP d'accorder à l'Université du Québec à Montréal les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* du Québec;
- qu'une contribution financière de 426 \$ soit versée à l'Université du Québec à Montréal pour la caractérisation des eaux souterraines sur le territoire visé;
- qu'une contribution de nature équivalente à 1 000 \$ par année, pendant trois ans, soit mise à la disposition des partenaires du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.

ADOPTÉ

En date du 22 septembre 2011, une correspondance de la CRÉCO concernant les heures de circulation des VHR.

En date du 29 septembre 2011, une correspondance de madame Sandra Vigneault, pour le comité organisateur de la journée *Bouger en famille* de la MRC de L'Érable, par laquelle elle remercie la MRC de sa participation financière.

Le 12 octobre 2011

En date du 3 octobre 2011, une correspondance de la CRÉCO, signée par monsieur Claude-Henri Léveillé, nous informant qu'une somme de 2 000 \$, par MRC, est disponible pour l'organisation des consultations territoriales en vue d'élaborer un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

En date du 4 octobre 2011, une correspondance du CLDI, signée par madame Céline Desautels, présidente, dans laquelle elle remercie la MRC ainsi que tous les maires de la MRC de leurs lettres d'appui. Elle fait également un état de la situation qui prévaut actuellement au CLDI et de ce qui est envisagé pour le futur.

Période de  
questions

La période de question débute à 20 h 20

Monsieur Gervais Marcoux interroge le préfet à savoir si le dossier de monsieur Porcherel est réglé. Ce dernier lui mentionne qu'il a présenté aux maires le dossier de la relocalisation de cette entreprise.

Monsieur Gagné souligne qu'un rapport d'enquête a été déposé par rapport aux problématiques rencontrées sur différents chantiers de construction des éoliennes à travers la province. Il mentionne que la MRC n'a jamais demandé d'expertise indépendante sur le projet proposé par le promoteur. Il aborde également la mention qui a été faite de la création de 500 emplois.

Monsieur le Préfet l'informe que le dossier des emplois est suivi de près par le commissaire industriel du CLD, qu'actuellement le tiers des emplois a été créé, mais que les employés de la compagnie Élecnor ne sont pas encore présents, et qu'actuellement les travailleurs sur le chantier proviennent en grande partie de la MRC.

Monsieur Gagné aimerait savoir en quoi consiste le montant de 33 000 \$ payé au Parc linéaire des Bois-Francs.

Monsieur Lavergne l'informe que cette somme est une subvention qui provient du MTQ pour l'entretien du parc.

Le 12 octobre 2011

Monsieur Jean-François Côté aimerait connaître où sont situées les zones restreintes par les municipalités pour la circulation des VTT et des motoneiges.

Monsieur le Préfet lui mentionne que les municipalités ont trente (30) jours pour identifier ces zones et qu'elles seront transmises aux clubs lorsqu'elles seront connues. Une demande sera faite aux clubs de VTT et aux clubs de motoneiges d'élaborer des actions pour sensibiliser leurs membres afin de respecter ces zones.

La période de question se termine à 20 h 35

Levée de  
la séance

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 35.

A.R.-10-11-11473

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier